Une équipe pluridisciplinaire

La Halte santé est rattachée au pôle « Santé Publique et médecine sociale » du CHU de Toulouse :

- Un médecin coordinateur
- Un cadre de santé
- Quatre médecins cliniciens
- Un maître de maison
- Deux infirmier-e-s
- Deux travailleurs sociaux
- Quatre veilleurs présents les nuits ainsi que les week-end et jours fériés
- Un agent de service hospitalier

Les orientations

Elles se font le plus souvent vers des structures sociales ou médico-sociales en respectant les choix des résidents et en s'appuyant sur l'ensemble du réseau partenarial : structures d'accueil d'urgence, SSR, lieu de vie...

Le retour à la rue reste néanmoins une éventualité. En effet la halte peut être le point de départ d'un changement dans la situation des personnes mais offrir également l'occasion d'une simple pause pour les personnes sans-abri.

Accès direct piéton :

78 rue Réclusane
(métro Saint-Cyprien)

ADRESSE POSTALE

Hôpital La Grave
Pavillon Ste-Germaine
Place Lange – TSA 60033
31059 Toulouse Cedex 9

CONTACTS

- E-mail : halte.sante@chu-toulouse.fr
- Tél. Bureau social : 05 61 77 82 39
  Tél. Bureau infirmier : 05 61 77 82 30
- Fax : 05 61 77 82 37

Direction de la communication CHU de Toulouse
Impression : centre de reprographie CHU Toulouse – code : 407067

Hôpitaux de Toulouse

La Halte-Santé

« Un toit pour se soigner »

La Halte-Santé accueille des femmes et des hommes majeur-e-s, sans résidence stable, pour le soin de pathologies aiguës ou subaiguës ne relevant pas ou plus d'une hospitalisation ou d'une maison de repos.

Il s'agit d'un établissement médico-social de type « Lits Halte Soins Santé » dont la gestion est assurée par le Centre hospitalier universitaire de Toulouse.
Le séjour est limité à la durée du soin (trois semaines en moyenne).
Les demandes d'admission se font du lundi au vendredi de préférence hors horaires de repas (12h › 14h et 18h › 20h).

Le lieu

La Halte-Santé occupe le premier étage du pavillon Sainte-Germaine à l'hôpital La Grave.
Le service compte 16 lits (dont 12 chambres individuelles)
L'espace collectif regroupe une salle à manger, une cuisine, une salle TV, une bibliothèque et un fumoir.

Des missions médico-sociales

Elles sont assurées par :

- Des médecins qui réalisent des actes diagnostic, thérapeutique et s'assurent de la continuité des soins.
- Des infirmier-e-s qui ont une mission de soins, privilégiant l'aspect relationnel et l'accompagnement.
- Un maître de maison qui coordonne les aspects logistiques : (repas, hygiène....) ainsi que l'accompagnement et l'écoute des résidents sur leur quotidien à la halte santé.
- Des travailleurs sociaux qui proposent un accès aux droits et des accompagnements, ils interviennent sur le collectif pour favoriser le bien être de chacun.
- Des veilleurs par ailleurs qui assurent une présence et une écoute auprès des résidents en soirée, la nuit ainsi que les week-ends et jours fériés.
- Un agent de service hospitalier, qui assure l'entretien des parties communes.

L`instauration d`un lien dans une atmosphère conviviale, le respect des choix dans les modes et rythmes de vie des personnes marquent l`éthique de ce lieu.

Aux soins curatifs s'associe une approche ouverte et non intrusive de promotion de la santé :
Bien être, rythme de sommeil, repas, prévention, hygiène... s'appuyant sur une démarche médico-psycho-sociale et sur les principes de la réduction des risques et des dommages.
L'engagement dans une réelle démarche de soin peut nécessiter plusieurs séjours.

Quel public ?

- La Halte-Santé accueille des personnes majeures n'ayant pas de résidence stable quel que soit leur statut administratif ou leur parcours.
- Les locaux sont adaptés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.
- Il est demandé aux résidents de respecter un certains nombres de règles : rencontre avec le médecin, engagement dans une démarche qui vise à prendre soin de soi, présence aux repas, vie en collectivité.
- Les animaux sont acceptés en nombre limité et selon la capacité du maître à s'en occuper. Le port de la muselière et de la laisse sont obligatoires sur les espaces collectifs.

Les critères d`admission

- L'existence d'un besoin de soins pour une problématique de santé aiguë ou subaiguë. Avoir des addictions, souffrir d'une fragilité psychologique ou d'une maladie mentale ne sont pas des obstacles à l'admission dans la mesure ou les personnes sont en capacité de respecter le règlement de fonctionnement.
- Le niveau de gravité de la pathologie et le besoin de soins doivent être compatibles avec les possibilités de prise en charge de la structure (pas de plateau technique de soin et surveillance sanitaire de nuit).
- Le désir de la personne de prendre soin d'elle-même.

L'équipe se réserve la possibilité de différer des demandes d'admission qui nuiraient à l'équilibre du collectif.

Les modalités d`admission

- Les demandes se font par la personne elle-même ou par les professionnels du secteur social et médical en contact avec elle.
- Une évaluation médicale est nécessaire en amont.
- La décision d'admission se prend lors de la réunion hebdomadaire pluridisciplinaire.

L'équipe veille à apporter son aide lors du refus d'une admission pour envisager une solution alternative.